L'ABEILLE.

Imprimé par E. DELAND, et publié tous les jours, rue St. Pierre, No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 86. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 1er. SEPTEMBRE 1828. Vol. II.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, les payant d'avance.

Ceux qui desireront cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Editeur, ou [illegible] : les abonnés de la ville à la du maire et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas [illegible] par intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se paient une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $60, y compris feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Mourl Guirnandé.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Théremes de Blanc.

A Donaldson, chez P. Roza, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, juge Bryant.

Nouvelles Maritimes.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle Ligne de packets part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. [illegible] Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. [illegible] Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, capt. [illegible] Le 22 de Novembre.

Le navire ALLEGANY, capt. [illegible] Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 22 de Décembre.

Les chargeurs peuvent compter sur l'exactitude dans les départs des dits navires.

Pour le leur Espèces New-York, et [illegible] 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

A VENDRE—24 quilts cigarettes [illegible] Havane en cabasses [illegible] quarts et distinctes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boites [illegible] vres et [illegible]

[illegible] de fleurs d'oranger.

BOMAN [illegible]

[illegible] coin des rues St. Pierre et Bourbon.

18 aout.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St. Pierre.

Les articles suivans sont [illegible] des prix modérés, savoir :

Sirop antiglaireux du Dr. Guillié

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, simples

Bougies et canules en gaume élastique

Pilulaire à l'usage des pharmaciens

Boites en carton assortiies

Blanc-de-céruse pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de vérité pour parfumer les appartements

Baume de copahue inodore

Eleva d'aponis &c. &c. 18 avril.

200 onces Sulfate de quinine par flacons de 1, 2, 4 et 8 onces.

1000 livres quinquina jaune par caisses de 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez [illegible] assortiment complet de peinture [illegible] Jin, &c. de bonnes [illegible] des [illegible] tantinne, le tout à des prix et conditions avantageux. 7 sept.

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. BENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses *condoyens*, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

SANGSUES A VENDRE par Forestier & co. Pharmaciens au coin des rues Royale & St Pierre. 30 Oct.

pour Bayou Sapak, Port Hickey, Baton Rouge, et leur intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. [illegible] étant d'une marche [illegible] [illegible] 6 heures du matin. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à

J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

Bayou Pierre, Hickey, Baton-Rouge, Plaquemine et les autres établissements.

Le bateau-à-vapeur, simple pression, FLORIDA, capt. [illegible] part d'ici [illegible] à 2 heures du matin, pour [illegible] Sarah. Ce bateau part [illegible]

juil.

Avis aux [illegible]

[illegible] débarquement du brick [illegible] Bordeaux.

[illegible] 25 barils du Vinaigre preuve du [illegible] 1 gallon chaque, et à 8 cercles de fer.

[illegible] fruits à l'eau-de-vie assortis.

[illegible] bouteilles huile clarifiée.

1 caisse [illegible] en 1.

1 do. [illegible]

[illegible] Mexique.

1 do. [illegible] grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

50 mille capsules première qualité.

[illegible] contenant droit au débarquement.

D. G. HOUSSIAT & Co.

[illegible] Royale.

DEPOT DU VRAI ANODYNE

REMEDE DE LE [illegible]

Joseph [illegible]

[illegible] dépot de cet [illegible] qu'en [illegible] par exhibition [illegible]

[illegible] les [illegible] Roy à 1 le volume.

Aut. Michaud tient également un Dépôt d'Artificiaux du Dr. Guillié de Paris.

[illegible] $1 75 la bouteille avec le [illegible]

[illegible] Aut. Michaud [illegible] Café de la [illegible]

[illegible]

Beaux Sorbets.

[illegible] H. CHAUVIER & Co.

[illegible] No. [illegible]

[illegible] pottures et [illegible] des [illegible]

L'ETABLISSEMENT de [illegible] et les [illegible] à cette maison [illegible] et agréable [illegible] No. 1 [illegible] portes après l'Hôtel [illegible]

[illegible] une [illegible]

[illegible]

Histoire ancienne et moderne;

La Mythologie;

Le Blason;

La danse; la musique [illegible] mettale.

[illegible] Evesha pénétrée des devoirs que [illegible] et désirant les remplir [illegible] autant de [illegible] possible [illegible] toujours [illegible] et de la [illegible] à remplir leurs engagemens; [illegible] Tous les [illegible] est possible [illegible] satisfaite et [illegible]

N. B. Demoiselle ci-devant Madame [illegible] Dame des leçons de piano de guitare [illegible] et chant vocal.

1 Avril

A [illegible] Fromage de Hollande, dit tête de More.

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Grenouilles de Vosges en boites de dix livres.

Figues de Marseille.

Sardines à l'huile de Marseille, de [illegible]

[illegible] mai.

AVIS.

MESSRS. [illegible] & THIAC [illegible] prévenir messieurs les habitans et [illegible] propriétaires de moulins à scier [illegible] machines à vapeur, [illegible] à [illegible] vaires, que leur atteliers de [illegible] fondeur est de nouveau en opération, et qu'ils [illegible] avec plaisir tous les [illegible] qui voudront bien leur donner [illegible] leur état [illegible] par leur [illegible] à exécuter les ouvrages [illegible] leur, continuent à mériter la confiance [illegible] leur a accordée jusqu'à présent.

AVIS—Baptiste Grégoire Bordeaux, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Bordeaux, son père, à [illegible] ; que lui seul [illegible] pouvoir de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet [illegible] la [illegible] spéciale de [illegible] à la Nlle. Orléans, sous, *B. G. Bordeaux & Co.*

De plus, Mr. l'honneur d'annoncer aux négocians de cette ville, et de la Louisiane, qui pourraient avoir des affaires à commettre sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assurances de cette dernière ville, pleins pouvoir de la représenter dans toutes affaires d'assurances, allandes, cas d'avaries particulières, grosses et [illegible] soit par corps du bâtiment soit des marchandises, [illegible] [illegible] par l'honorable [illegible] Président, à défaut de quoi [illegible] de son effet, et [illegible] au paiement.

2 juin.

Cav. Rousseau [illegible] le [illegible] à Orléans.

100 barriques 10 gallons en blanche sans preuve.

[illegible] vin rouge de Médoc à.

4 caisses [illegible] tirjetes et verres [illegible]

[illegible] vert : [illegible]

[illegible] blanc, Sauterne, [illegible]

[illegible] rouge et blanc.

[illegible] eau-de-vie de Cognac de [illegible] preuve [illegible] bouteilles de Bordeaux.

SUCRE—[illegible] beau sucre de Attakapas, à vendre par

Gaudin [illegible] & Co.

4 juin. 25 [illegible]

COUR [illegible] 1828.

[illegible] l'honorable Jos. Pitot—*Mag. François Augustin f. [illegible] contre François Augustin [illegible]*—Les parties ont fait un arrangement à l'amiable pour les droits respectifs, d'après le [illegible] exécuté par le défendeur, manqué à [illegible] et [illegible] de cet arrangement, [illegible] à une somme de [illegible] contre la quotité des profits de la [illegible] 5 [illegible] nommé des [illegible] 2000 [illegible] adjugé et décrété par la Cour [illegible] Mr. J. P. Canon, Avocat [illegible] elle a récusé [illegible] Françoise Augustin [illegible] 4097 f. que privilège et par préférence [illegible] toutes les propriétés de la dite communauté [illegible] manière [illegible] pour ses droits et [illegible] dit défendeur [illegible] responsable [illegible] commandement, qu'il [illegible] dans [illegible] propriétés [illegible] et [illegible] [illegible] après le [illegible]

[illegible] Juge.

Je certifie que dessus.

THOS. B. KENNEDY, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District judiciaire.

John Reynolds contre *ses créanciers* } No. 3056.

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire soit tenue en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, pour fins mentionnées dans la pétition. Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et biens de [illegible] John Reynolds sont suspendues, par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 13 Août 1828.

14 oct. Js. L. LEWIS—Greffier.

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au soussigné, ou logera dans une des géoles de l'état; la négresse nommée Bonne, âgée de 34 ans, [illegible] figure ronde, grande, [illegible] parlant anglais, français et un peu l'espagnol: on suppose qu'elle se tient [illegible] l'autre bord, derrière l'habitation Malgry ou sur le bord du canal près le bassin.

LALAURIE.

20 Octobre.

Le sieur GUILLAUME, déjà un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre [illegible] Bourbon, entre les rues [illegible] et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des pâtés froids de [illegible] pâtisserie variée de tout genre [illegible] restaurat à [illegible] du jour. Il envoie en ville tous les [illegible] ou plats qui peuvent lui être commandés.

P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la pâtisserie à ceux qui voudront [illegible] soins. Conditions raisonnables. Professeur chez lui.

[illegible]

[illegible] DE LA LOUISIANE.

Vente par [illegible]

Le Maire, les Adjoints et Habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans,

contre

Un emplacement N°. 6 dans l'Isle [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N°. 6 dans l'Isle [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Isle [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N°. 8 dans l'Isle N°. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Isle [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 15, dans l'Isle [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 17. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Isle N°. 17. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3. dans l'Isle N°. 18. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Isle N°. 58. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9. dans l'Isle N°. 58. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 1, dans l'Isle N°. 2. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 1, dans l'Isle N°. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'Isle N°. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'Isle N°. 58. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Isle N°. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Isle N°. 57. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Isle N°. 19. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Isle N°. 58. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Isle N°. 58. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

En [illegible] dans [illegible] juge conseiller [illegible] de la [illegible] vente Lundi 20 [illegible] prochain, à [illegible] coin des rues St. Louis et Chartres, [illegible] Terre ci-dessus désignées pour satisfaire les jugements rendus dans les [illegible]

Conformément [illegible] Code, section de l'acte [illegible] lesquels les emplacemens [illegible] dans la cité de la Nlle. Orléans et [illegible] propriétaires sont non résidans [illegible] être saisis et vendus pour [illegible] dépens [illegible] d'autres objets approuvés [illegible]

LOUIS DEBOY, Marshal.

[illegible] 3m.

En débarquement du [illegible] Patriot et à vendre par les soussignés, 36 pouleaux noirs d'environ [illegible] 16 sacs d'oeufs.

11 Juin GOTTSCHALK & FIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux [illegible] facile à jouer et pouvant servir [illegible] contre, où le chantre à bon compte, le propriétaire [illegible] partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

[illegible] Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van [illegible] Sheriff et collecteur de taxes pour la [illegible] de la Pointe Coupée, n'est [illegible] que les hypothèques provenant des [illegible] le 28 de Février 1824, conjointement avec Charles Morgan et [illegible] Allen, ses cautions, le 27 de Décembre 1824, conjointement avec Charles Morgan et Armand Beauvais, ses cautions, le [illegible] Février 1825, conjointement avec [illegible] et François V. Mott, ses cautions, le [illegible] 1825, conjointement avec [illegible] et Armand Beauvais, ses cautions, le 28 [illegible] 1826, conjointement avec Charles Morgan et [illegible] cautions, le 30 [illegible] 1827, conjointement avec [illegible] Charles Morgan et Armand Beauvais, ses cautions, sont [illegible] satisfaites.

A effet par le présent [illegible] à toutes personnes [illegible] intéressées [illegible] dans [illegible] les [illegible] pour [illegible] hypothèques [illegible]

[illegible] Août.

[illegible] 15 juin.

CHAPEAUX DE CASTOR.

JUSQU'AU CAMA No. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Forrest, de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de première qualité, qu'ils offrent [illegible] 15 sept.

[illegible]

[illegible] Août.

[illegible] 1 [illegible]

3 [illegible] Mousselines [illegible]

1 [illegible] Schals [illegible]

[illegible] Chalis gris Fil coton,

2 " Schals Fleche,

1 " Velours coton,

4 " Dentelles coton,

2 " Echarpes et Fichus gaze,

[illegible]

20 balles Cotonades [illegible]

25 douz. [illegible] qualité.

J. E. SORBE.

28 aout. Rue Royale No. 1

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur [illegible], 37 barriques beurre du mois de juin, à vendre par

4 juin S. PASTOR & Co.

[illegible] la [illegible] Martin, [illegible] en cette ville [illegible]

28 aout—1m.

MERRAINS A PIPE—[illegible] à pipe à vendre par

A. [illegible]UZAT & Co.

14 juillet Rue Royale.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barriques farine fraîche supérfine, 20 [illegible] quins graisse, bonne qualité, 20 [illegible] beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN F. PAYSON,

20 Août Rue Conti, No. 23.

PANACEE DE BROWN.

MR. WILSON [illegible] chez les [illegible] en dépôt la Panacée. Ce [illegible] est employé avec le plus grand [illegible] les maladies syphilitiques, scrofuleuses et [illegible]

Le prix de chaque [illegible] est de [illegible] piastres.—Il offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAN & Co.

EN débarquement du navire [illegible] Palmo—50 caisses thé [illegible] 50 [illegible] vert, à vendre par

26 aout J. HAGANSIE & Co.